



## Centre du Pont-Rouge

A mi-chemin, la fin du gros œuvre

## Etude conjoncturelle de la CCIG

La vision de 3 personnes clés de l'industrie de la construction

## Accord paritaire genevois

Bilan positif de 2 ans d'activité

## Editorial



Serge HILTPOLD  
Vice-président FMB

Le renouvellement des autorités municipales et les deux votations cantonales concernant d'une part le déclassement des Cherpines-Charrotons et d'autre part l'initiative IN 144 « pour la mobilité douce (initiative des villes) » ont produit des résultats pour le moins contradictoires !

Si d'un côté, l'on a assisté à un effritement du centre-droit, parfois au profit de tendances politiques plus extrêmes où l'égoïsme se le dispute au populisme, c'est fort heureusement l'intérêt général qui a prévalu concernant le déclassement des Cherpines-Charrotons. Par ailleurs, si les électrices et électeurs ont clairement sanctionné la politique dogmatique des Verts en ville de Genève en termes de mobilité et d'accessibilité, l'IN 144 a été adoptée, il est vrai d'extrême justesse, surtout grâce aux voix des communes urbaines.

Pourtant, à y regarder de plus près, ces résultats consacrent malgré tout une certaine cohérence. L'on y trouve clairement l'expression d'une volonté de maîtrise du développement,

de la croissance de notre canton et de notre région. Notre attractivité et notre prospérité soumises à d'avantage de responsabilité en quelque sorte.

Cela signifie que si un important effort doit être fait en matière de logements, de mobilité pour répondre aux besoins de tous les usagers tout en minimisant les nuisances, de places de travail pour toutes et tous, de places d'apprentissage pour nos jeunes, il ne saurait s'affranchir de considérations qualitatives.

Pour relever ce défi, les conditions-cadres dans lesquelles les entreprises délivrent leurs prestations doivent évoluer : il s'agit dorénavant de choisir non plus systématiquement l'offre la « moins-disante », mais lui préférer la « mieux-disante ». Une responsabilité incombant largement aux maîtres d'ouvrages qui doivent aussi amener leur pierre à l'édifice. La durabilité a un prix, c'est celui que nos concitoyens appellent de leurs vœux et que la FMB soutient !

## Centre du Pont-Rouge : à mi-chemin

**Commencé officiellement le 29 juin 2010 à l'occasion de la pose de la première pierre, le chantier du Centre de formation du Pont-Rouge se poursuit à un rythme très soutenu, servi par des conditions météorologiques exceptionnelles, ainsi qu'un engagement remarquable des entreprises mandatées et de leurs collaborateurs.**



Moins d'une année après le début des travaux, la cérémonie du bouquet de chantier, qui marque la fin du gros œuvre et la mise hors d'eau du bâtiment, a eu lieu le 8 juin dernier, qui été l'occasion de chaleureux remerciements aux entreprises et à leurs collaborateurs pour la façon dont ce chantier est mené et l'implication de tous les acteurs actifs sur place.

Il reste maintenant une année pour terminer cette réalisation exceptionnelle qui sera livrée à ses futurs locataires au début de l'été 2012.

A ce stade, il faut se féliciter du fait qu'hormis quelques travaux très spécifiques, l'ensemble est réalisé par des entreprises genevoises, pourtant parfois mises en concurrence avec celles d'autres cantons, mais qui ont su se montrer compétitives, tant au niveau du prix que dans une appréciation qualitative plus large de leurs offres.

En parallèle, les discussions se poursuivent dans un esprit très constructif entre les futurs locataires pour développer et optimiser des synergies en matière d'équipements, de prestations et d'utilisation. L'exemplarité de ce bâtiment se mesure aussi ici.

Rendez-vous est donc pris pour une mise en exploitation du Centre du Pont-Rouge à la rentrée scolaire de septembre 2012, qui sera l'occasion d'une inauguration officielle de ce bâtiment qui concrétise la plus importante réalisation patronale de ces dernières années et se veut un outil de promotion des métiers exceptionnel, qui bénéficiera de surcroît du label Minergie.



## L'annuaire genevois 2011

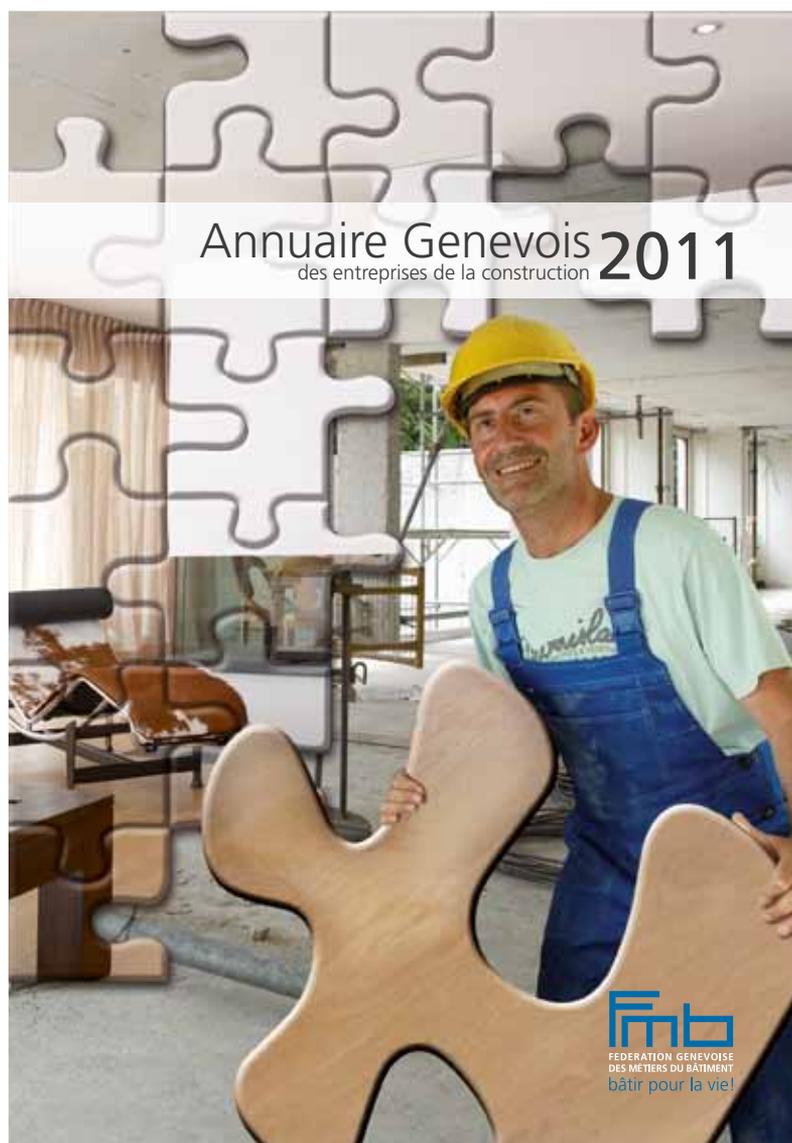
**Comme chaque année depuis 1947, la FMB publie l'annuaire genevois des entreprises de la construction. Il est devenu au fil des années un ouvrage incontournable et indispensable du monde de la construction.**

Publié à 4'200 exemplaires, il est distribué auprès des membres des 18 associations professionnelles regroupées au sein de la FMB. Il est également envoyé aux différentes institutions, aux pouvoirs publics ainsi qu'à un nombre important de régies, d'architectes et d'entreprises actives dans l'industrie de la construction.

Choisir une entreprise répertoriée dans l'annuaire pour effectuer des travaux, c'est éviter de mauvaises surprises.

En effet, l'ensemble des entreprises membres des associations affiliées à la FMB se sont engagées à respecter certaines directives telles que l'application des conventions collectives de travail (cct) de leurs métiers respectifs qui garantit aux travailleurs des conditions de travail modernes et attrayantes.

Ces entreprises sont toutes affiliées auprès de caisses de compensation qui sont en mesure de certifier du respect des obligations conventionnelles (salaire, vacances, etc.), sociales (AVS, AI, AC, APG, LPP, LAA) et fiscales. Une attestation multipack qui certifie le respect des obligations peut être délivrée en tout temps.



La grande majorité de ces entreprises sont par ailleurs au bénéfice d'une couverture responsabilité civile «parapluie» de Frs 2 millions à Frs 10 millions. L'assurance RC pour les deux premiers millions étant à la charge de l'entreprise.

A la page 102 de l'annuaire FMB 2011 se trouvent les «conditions générales du contrat d'entreprise 2006» qui ont été établies conjointement par la FMB (Fédération genevoise des métiers du bâtiment), la FAI (Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève) et le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information). Elles garantissent notamment une relation contractuelle équilibrée entre les différents intervenants et évitent des dispositions exorbitantes sources de conflits.

La FMB recommande vivement de confier les travaux aux entreprises membres des associations professionnels regroupées au sein de la FMB et encourage les maîtres d'ouvrages publics ou privés à demander systématiquement l'attestation multipack susmentionnée.

Enfin, la FMB remercie chaleureusement l'ensemble des annonceurs car, sans leur soutien, il serait impossible de publier et distribuer gratuitement cet annuaire.

Si vous souhaitez une exemplaire de l'annuaire FMB 2011, n'hésitez pas prendre contact avec le secrétariat de la FMB qui se fera un plaisir de vous le faire parvenir.

## Etude conjoncturelle de la CCIG

**La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève a présenté pour la 11ème année consécutive son étude conjoncturelle. De manière générale, les acteurs de l'économie interrogés se disent satisfaits de la marche de leurs affaires et ont une vision très positive en ce qui concerne les perspectives pour l'année 2011.**

Pour apporter un éclairage sur les domaines proches des préoccupations de la FMB et de ses membres, nous vous relatons les interventions faites par trois personnes-clés de l'industrie de la construction lors de la présentation de cette étude à la presse le 12 avril 2011.



**Martin Dunning, Président-directeur général de SPG Intercity Geneva SA**

**Quand l'immobilier intervient dans la croissance économique.**

Avec sa croissance de 2%, la Suisse favorise l'arrivée de groupes étrangers en quête de nouveaux marchés, de main-d'œuvre qualifiée et d'optimisation fiscale. L'évolution des villes et des axes routiers sont aussi des incitateurs à la migration des entreprises locales vers de nouveaux sites.

**Comment Genève fait-elle face à son évolution?**

Elle bénéficie de plusieurs leaderships (négoce, finance, horlogerie). Pourtant, elle se place au second rang mondial de pénurie de bureaux avec 1% de taux de vacance pour les bureaux et 0,20% pour les logements. Cela provient notamment d'une forte demande des entreprises du secteur financier.

Les raisons en sont un manque d'anticipation de la croissance, la multiplication des recours, des oppositions et des résistances à la densification ainsi que les procédures d'élaboration de plans d'aménagement et d'autorisation de construire longues et complexes. Les législations spécifiques (LDTR) provoquent un faible niveau de rénovations, des bâtiments de logements en mauvais état et inhabitables, une hausse des prix des logements. Une solution serait d'envisager une réforme des procédures de plans d'aménagement et d'autorisation de construire afin de raccourcir les procédures et favoriser les projets locatifs. Enfin la LDTR mériterait sans doute d'être adaptée aux caractéristiques actuelles du marché immobilier.

## Luc Perret, Président de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment et directeur de Construction Perret SA

### Quand le bâtiment va, tout va!

L'attractivité du canton de Genève demeure très élevée mais cela ne va pas sans poser certains problèmes, comme la pénurie de logements ou les difficultés de mobilité qui en découlent. Ce succès se traduit aussi par l'arrivée massive d'entreprises suisses ou étrangères établies hors du canton, qui génèrent une lutte incessante sur les prix et mettent en évidence toute la problématique des procédures d'adjudications et de la sous-traitance.

Pour la Genève de demain, il y a des projets importants représentant plus de 4 milliards de francs: le CEVA, le réseau de trams, la traversée de la rade, le parking des Clés-de-Rive et l'extension de l'aéroport. Ou encore des projets d'habitations tels que les écoquartiers des Cherpines-Charrotons, les Communaux d'Ambilly, des Vergers, de la Chapelle-les-Sciez ainsi que l'aménagement du PAV, qui représentent des milliers de logements et d'emplois.

La réalisation de ces infrastructures est la solution pour absorber de façon pragmatique le taux de croissance du canton. L'enjeu de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment est simple: gérer l'ensemble de ces projets de la façon la plus efficiente afin que Genève reste une ville reconnue et enviée au niveau tant national qu'international.



## Bénédicte Montant, Présidente de l'AGA et directrice de l'atelier d'Architecture 3BM3

### Les bureaux d'architectes n'ont pas beaucoup souffert de la dernière crise financière.



Les rares projets freinés ou arrêtés ne représentent en effet qu'une part marginale de leurs activités. La plupart des projets de grande envergure et/ou mandats publics n'ont pas été affectés par les circonstances économiques difficiles des dernières années. L'attractivité économique du canton, son taux de croissance et les taux d'intérêts peu élevés sont des facteurs qui constituent une augmentation des activités dans le secteur. La pratique des mises au concours ou appels d'offres des marchés publics permet aux mandataires d'accéder à la commande publique et ouvre des parts de marchés aux jeunes bureaux. Si les bureaux d'architectes rencontrent peu de problèmes d'accès à la commande, ils éprouvent plus de difficultés dans les phases de concrétisation des projets: autorisations de construire (préavis parfois contradictoires), législation en vigueur (LDTR, par exemple), lenteur de certains outils d'aménagement du territoire, manque d'engouement populaire (référendums, etc.). Ils souffrent également d'une pénurie de main-d'oeuvre de qualité. La réalisation en cours des grandes infrastructures publiques, le déclassement à venir du PAV et les grands projets sont des éléments augurant un avenir favorable. Les associations d'architectes travaillent aujourd'hui en partenariat avec les collectivités publiques pour simplifier et accélérer les autorisations de construire ainsi que pour définir et appliquer des procédures de mise en concurrence respectueuses des AIMP1. Elles militent pour un déclassement harmonieux des différents secteurs de développement (PAV, Cherpines, etc.) et un assouplissement des outils d'aménagement du territoire. Elles délèguent également un certain nombre de représentants dans les discussions ayant trait à la formation.

## « Vision 250 vies » - La Suva sauve des vies



« Vision 250 vies » est la réponse de la Suva face au nombre élevé d'accidents professionnels graves. Cette stratégie visionnaire en matière de prévention a pour but de sauver quelque 250 vies et d'empêcher autant de cas d'invalidité au cours des dix prochaines années.

En Suisse, plus de 250 000 travailleurs sont victimes d'accidents chaque année. Les cas de décès consécutifs à un accident professionnel - environ 100 travailleurs par an - sont particulièrement tragiques. «Vision 250 vies» vise à réduire de moitié le risque d'accidents sur dix ans. Pour atteindre cet objectif ambitieux, la Suva travaille en étroite collaboration avec les salariés, les employeurs et diverses associations et syndicats.

### Focalisation sur les risques élevés

Un accident professionnel sur deux est dû au fait que les dangers au poste de travail sont sous-estimés et que les consignes de sécurité ne sont pas respectées. Un accident grave sur deux est lié aux risques principaux suivants: chutes de hauteur, grues, maintenance, trébuchements, échelles, travaux forestiers et récolte du bois. Désormais, une attention particulière sera portée à la prévention aux postes de travail à risques élevés.

### « Règles vitales »

La stratégie «Vision 250 vies» repose sur une série de «règles vitales» élaborées sur mesure pour les branches et activités à risques élevés. La tolérance zéro est à l'ordre du jour pour ces règles de sécurité. En cas de menace pour la vie et la santé, les travaux doivent être immédiatement stoppés et les situations dangereuses doivent être éliminées sans attendre. Aucun travail, aussi important soit-il, ne justifie de risquer sa vie.

### Que peuvent faire les entreprises ?

La Suva offre aux entreprises des aides didactiques prêtes à l'emploi pour la présentation des «règles vitales», qui permettent aux supérieurs de sensibiliser les travailleurs sur le terrain de manière pratique et concise.

### Informations complémentaires :

Jean-Luc Alt  
Suva

Communication d'entreprise  
[www.suva.ch/vision250vies](http://www.suva.ch/vision250vies)

## L'accord paritaire genevois a 2 ans

L'Office cantonal AI, les assureurs pertes de gain maladie, la Suva, les associations professionnelles et les syndicats, sous l'impulsion de la FMB, ont négocié cet accord paritaire genevois pour les métiers du bâtiment qui se veut une avancée significative dans l'encadrement des travailleurs lors d'un accident ou d'une maladie qui débouche sur une absence prolongée.

L'objectif de cet accord est double. Premièrement, il est financier car la charge de l'invalidité, notamment sur le 2ème pilier, est de plus en plus importante. Deuxièmement, il est humain car dans notre société il n'est pas envisageable de ne pas trouver des solutions équitables pour les collaborateurs.

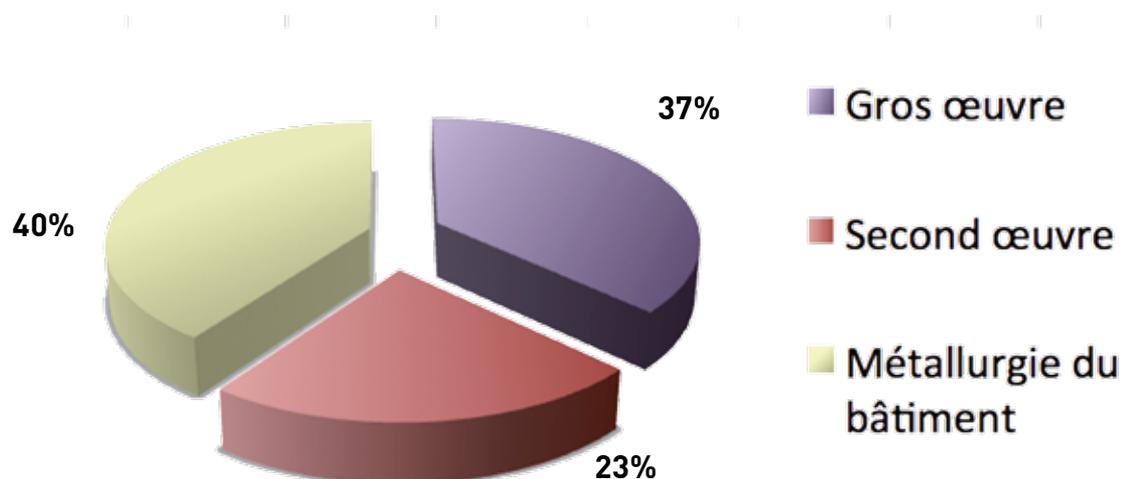
L'intervention précoce prévue par l'accord paritaire permet aux signataires de ce dernier d'intervenir rapidement et de façon collégiale sur les cas présentés. Grâce à cette collaboration rapide, le temps d'exclusion du collaborateur du monde du travail est véritablement diminué et donc son employabilité est peu péjorée.

Après 2 ans d'activité, la cellule d'analyse tire un bilan positif des 52 cas étudiés. En effet, 71% des cas analysés ont bénéficié de mesures, telle que la mesure d'intervention précoce (60%). 25% des cas ont été reclassés dans une autre activité et 15% des cas ont été maintenus en emploi avec parfois des adaptations de la place de travail. Dans ce bilan positif, ce sont aussi 4 personnes qui ont une rente totale et 5 qui ont des rentes partielles accompagnées de mesures de réadaptation et de possibilités d'emploi à la clés.

Autre élément remarquable, la répartition par secteurs qui est de 40% pour la métallurgie du bâtiment, de 23% pour le second œuvre et de 37% pour le gros œuvre.

A la vue des révisions successives de l'AI préconisant la détection et l'intervention précoce et le retour rapide à un emploi, on constate que l'accord paritaire genevois est un dispositif précurseur pour la réinsertion.

Ce dispositif est à la disposition des entreprises actives dans l'industrie de la construction. Il permet d'externaliser le problème de l'incapacité de travail, de favoriser le retour en emploi plus rapide des collaborateurs victimes d'un accident ou d'une maladie, de bénéficier d'une aide financière à l'adaptation du poste de travail et, in fine, de diminuer les coûts des assurances sociales et de la charge sur la LPP des entreprises.



## AGDI



**L'Association genevoise des décorateurs d'intérieur et courtèpointières (AGDI) est née en 1993 de la fusion de l'Association des décorateurs d'intérieur et courtèpointières et des Maisons de décoration. A ce jour, elle compte 16 membres.**

Le métier de décorateur d'intérieur, anciennement appelé tapissier décorateur, est essentiellement artisanal. Malheureusement, il se perd un peu sous la pression de la consommation rapide, interchangeable et jetable proposée par de grands groupes de meubles.

Il faut également constater qu'en général les belles tentures murales ou les rideaux de prestige sont moins prisés qu'auparavant.

Malgré cela, les entreprises et les indépendants composant l'association s'activent, avec conviction, pour maintenir une haute qualité de formation afin de répondre à une clientèle genevoise particulièrement exigeante. Quant aux courtèpointières, qui travaillent le plus souvent à domicile, l'évolution du volume d'affaire a transformé les grands ateliers d'antan en un réseau d'indépendantes.

On le voit, ces métiers sont quelque peu atypiques au sein de la grande maison du bâtiment mais n'en sont pas moins importants par la qualité qu'ils offrent au niveau des aménagements intérieurs tant de locaux d'entreprises que de logements individuels en donnant de la beauté à ces espaces et ceci grâce aux conseils avisés et compétents de ces entreprises.

## AIEG



**L'Association des installateurs électriciens du canton de Genève (AIEG) regroupe les entreprises locales actives dans les domaines des installations électriques, systèmes d'alarme et des télécommunications, centraux téléphoniques, domotique, etc... qu'il s'agisse des installations ou de la maintenance de celles-ci.**

Son but est de consolider et de développer aussi bien l'éthique professionnelle que les intérêts du métier.

D'où ses tâches, entre autres, d'unifier les conditions de travail du personnel dans le canton de Genève, de promouvoir un travail de qualité et des installations ménageant l'environnement et d'encourager la formation et le perfectionnement professionnels du chef d'entreprise, de ses salariés et de ses apprentis.

L'importance, ô combien justifiée, accordée à la formation professionnelle a conduit l'AIEG à poser comme critère d'admission à l'Association :

- La possession d'une autorisation de former délivrée par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) du canton de Genève.

L'AIEG est la section cantonale genevoise de l'Union suisse des installateurs électriciens (USIE). L'AIEG est présidée par M. Philippe Massonnet, également Président du Conseil de la MBG.

---

### IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : [redaction@fmb-ge.ch](mailto:redaction@fmb-ge.ch) • FMB - rue de Malatrex 14 - 1201 Genève.  
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : SRO KUNDIG SA.